

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° ...01...../AMI/ADC/DG/2026

POUR LA PREQUALIFICATION D'ENTREPRISES EN VUE DE LA CONCESSION DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU CAMP D'HABITATION DU PERSONNEL D'ASTREINTE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Aéroports Du Cameroun S.A. (ADC S.A.) est chargée de la gestion, de l'exploitation et du développement des aéroports, dans le cadre d'une convention de concession signée avec l'État du Cameroun. À ce titre, elle met en œuvre des dispositifs permanents visant à garantir la continuité des opérations aéroportuaires, notamment par la mobilisation rapide du personnel d'astreinte en cas d'incident ou de situation d'urgence.

Le camp d'habitation destiné au personnel d'astreinte, situé en zone avale de l'Aéroport international de Yaoundé-Nsimale, constitue un maillon essentiel de ce dispositif opérationnel. Toutefois, les infrastructures existantes présentent un état de dégradation avancé, ne répondant plus aux standards minimaux requis en matière d'hébergement, de sécurité, de salubrité et de conditions de vie du personnel.

Dans le cadre de son Plan d'Actions 2026, ADC S.A. envisage la réhabilitation, la modernisation et l'exploitation dudit camp d'habitation selon un montage en partenariat public-privé (PPP), afin de bénéficier d'une expertise technique spécialisée, d'un financement assuré par un opérateur privé et d'une gestion durable des installations.

2. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet la préqualification d'entreprises ou de groupements d'entreprises susceptibles d'être ultérieurement consultés pour la conception, le financement, la réhabilitation, le développement, la gestion, l'exploitation et la maintenance du camp d'habitation du personnel d'astreinte de l'Aéroport international de Yaoundé-Nsimale, dans le cadre d'un partenariat public-privé, selon les modalités qui seront précisées lors des phases ultérieures de consultation.

3. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le projet porte notamment sur les composantes suivantes :

- la restructuration et la mise à niveau des bâtiments existants selon des standards modernes d'hébergement ;
- la réhabilitation et/ou la modernisation des réseaux essentiels (eau potable, électricité, assainissement, sécurité et sûreté) ;

- l'amélioration du confort, de la sécurité et de la fonctionnalité des espaces de vie ;
- le renforcement de la capacité d'accueil et l'adaptation des infrastructures aux exigences opérationnelles du personnel d'astreinte ;
- l'intégration de solutions techniques durables, économes en énergie et respectueuses de l'environnement.

Le projet s'inscrit dans une logique de valorisation fonctionnelle du patrimoine immobilier de ADC S.A., exclusivement au service de la performance et de la continuité des opérations aéroportuaires.

4. CADRE JURIDIQUE ET MODE DE PARTENARIAT

Le projet fera l'objet d'une convention de partenariat sous forme de concession assortie d'un bail emphytéotique, conformément à la réglementation en vigueur en la matière.

À l'issue de la durée du partenariat, les infrastructures seront rétrocédées à ADC S.A. dans les conditions définies par la convention.

5. RESPONSABILITES DU PARTENAIRE

Le partenaire privé aura notamment la charge de :

- l'obtention de l'ensemble des autorisations et permis nécessaires ;
- la conception technique du projet conformément aux besoins et exigences exprimés par ADC S.A. ;
- le financement intégral du projet ;
- la réalisation des travaux de réhabilitation et de modernisation ;
- la gestion, l'exploitation, la maintenance et l'entretien des infrastructures pendant toute la durée du partenariat.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises ou groupements d'entreprises :

- disposant d'une expérience avérée dans les projets immobiliers ou d'hébergement fonctionnel de grande envergure ;
- justifiant de capacités techniques, financières et organisationnelles compatibles avec un projet en mode PPP ;
- régulièrement constituées et en règle avec les administrations compétentes.

Les cas d'exclusion liés notamment à la faillite, aux conflits d'intérêts, aux fausses déclarations ou aux ententes illicites demeurent applicables.

7. FINANCEMENT

Le projet sera entièrement financé par le partenaire privé, selon un montage financier validé par ADC S.A. et formalisé dans la convention de concession. 

8. CONTENU DU DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTERET

Les candidats devront fournir un dossier comprenant au minimum :

1. une lettre de manifestation d'intérêt signée par un représentant dûment habilité ;
2. une présentation générale de l'entreprise ou du groupement ;
3. les références techniques pertinentes (projets similaires réalisés au cours des cinq dernières années) ;
4. la description des capacités techniques et organisationnelles ;
5. les capacités financières (chiffre d'affaires, états financiers synthétiques ou équivalents) ;
6. les attestations administratives et fiscales requises ;
7. toute information complémentaire jugée utile par le candidat.

9. CRITERES DE SELECTION

À l'issue du présent AMI, ADC S.A. procédera à une préqualification des candidats sur la base de critères objectifs portant notamment sur :

- l'expérience et les références techniques ;
- les capacités financières ;
- l'organisation et les compétences clés mobilisables ;
- la pertinence globale du profil au regard du projet envisagé.

Seuls les candidats ayant obtenu une note technique au moins égale à 75/100 seront invités à participer aux consultations ultérieures.

10. DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais, devront parvenir sous plis fermés, en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels, sous peine de rejet, au Service Courrier et Liaison de la Direction Générale de ADC S.A., sise à l'Aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, au plus tard le vendredi 27 février 2026 à 12 heures, avec la mention :

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N°01...../AMI/ADC/DG/2026 du ...14.01.2026

Pour la préqualification d'entreprises en vue de la concession de gestion et d'exploitation du camp d'habitation du personnel d'astreinte de l'Aéroport international de Yaoundé-Nsimalen

N.B. : Tout dossier comportant de fausses déclarations sera purement et simplement rejeté. 

11. DISPOSITIONS FINALES

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt ne constitue ni une offre, ni un engagement de ADC S.A. à conclure un contrat. ADC S.A. se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent AMI, sans que les candidats ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

Fait à Yaoundé, le 14 JAN 2026

LE DIRECTEUR GENERAL,



Thomas Tchoua Assoumou

CALL FOR EXPRESSIONS OF INTEREST

No ...01...../AMI/ADC/DG/2026

FOR THE PREQUALIFICATION OF COMPANIES FOR THE CONCESSION OF THE MANAGEMENT AND OPERATION OF THE ON-CALL STAFF HOUSING CAMP OF YAOUNDÉ–NSIMALEN INTERNATIONAL AIRPORT

1. CONTEXT AND JUSTIFICATION

Cameroon Airports Plc. (ADC S.A.) is responsible for the management, operation and development of airports under a concession agreement signed with the State of Cameroon. In this capacity, ADC S.A. implements permanent arrangements to ensure the continuity of airport operations, notably through the rapid mobilization of on-call staff in the event of incidents or emergency situations.

The housing camp intended for on-call staff, located in the downstream zone of Yaoundé–Nsimalen International Airport, constitutes a key component of this operational system. However, the existing facilities are in an advanced state of deterioration and no longer meet the minimum standards required in terms of accommodation, safety, hygiene and living conditions for staff.

As part of its 2026 Action Plan, ADC S.A. intends to rehabilitate, modernize and operate the said housing camp through a public-private partnership (PPP) arrangement, in order to benefit from specialized technical expertise, financing provided by a private operator, and sustainable management of the facilities.

2. PURPOSE OF THE CALL FOR EXPRESSIONS OF INTEREST

The purpose of this Call for Expressions of Interest is to prequalify companies or groups of companies that may subsequently be invited to participate in the **design, financing, rehabilitation, development, management, operation and maintenance** of the on-call staff housing camp of Yaoundé–Nsimalen International Airport, within the framework of a public-private partnership, under conditions to be specified during subsequent consultation phases.

3. SCOPE OF SERVICES

The project mainly includes the following components:

- restructuring and upgrading existing buildings in accordance with modern accommodation standards
- rehabilitation and/or modernization of essential networks (drinking water, electricity, sanitation, safety and security) ✓

- improvement of comfort, safety and functionality of living spaces
- enhancement of accommodation capacity and adaptation of infrastructure to the operational requirements of on-call staff
- integration of sustainable, energy-efficient and environmentally friendly technical solutions.

The project forms part of a strategy aimed at the functional enhancement of ADC S.A.'s real estate assets, exclusively in support of airport operational performance and continuity.

4. LEGAL FRAMEWORK AND PARTNERSHIP MODEL

The project will be implemented through a partnership agreement in the form of a concession, accompanied by a long-term emphyteutic lease, in accordance with the applicable regulations.

At the end of the partnership period, the infrastructures shall be handed back to ADC S.A. under the conditions defined in the concession agreement.

5. RESPONSIBILITIES OF THE PRIVATE PARTNER

The private partner shall notably be responsible for:

- obtaining all required authorizations and permits
- technical design of the project in accordance with the needs and requirements expressed by ADC S.A.
- full financing of the project
- execution of rehabilitation and modernization works
- management, operation, maintenance and upkeep of the infrastructures throughout the duration of the partnership.

6. CONDITIONS OF PARTICIPATION

Participation is open, under equal conditions, to companies or groups of companies that:

- have proven experience in large-scale real estate or functional accommodation projects
- demonstrate technical, financial and organizational capacities compatible with a PPP project
- are legally established and compliant with the relevant administrative authorities.

Exclusion cases, including bankruptcy, conflicts of interest, false declarations or anti-competitive practices, shall remain applicable.

7. FINANCING

The project shall be **entirely financed by the private partner**, under a financial arrangement approved by ADC S.A. and formalized in the **concession agreement**. ✚

8. CONTENT OF THE EXPRESSION OF INTEREST DOSSIER

Applicants shall submit a dossier including at least:

1. a letter of expression of interest signed by a duly authorized representative
2. a general presentation of the company or consortium
3. relevant technical references (similar projects carried out over the past five years)
4. a description of technical and organizational capacities
5. financial capacity (turnover, summarized financial statements or equivalent)
6. required administrative and tax certificates
7. any additional information deemed useful by the applicant.

9. SELECTION CRITERIA

At the end of this EOI process, ADC S.A. shall prequalify candidates based on objective criteria, including in particular:

- experience and technical references
- financial capacity
- organizational structure and key competencies
- overall relevance of the profile in relation to the proposed project.

Only candidates who obtain a **technical score of at least 75/100** shall be invited to participate in subsequent consultation stages.

10. SUBMISSION OF APPLICATIONS

Application dossiers, written in French or English, shall be submitted in **five (05) copies**, including **one (01) original and four (04) copies** clearly marked as such, in sealed envelopes, failing which they shall be rejected. Submissions shall be delivered to the **Mail and Liaison Service of the Directorate General of ADC S.A.**, located at Yaoundé–Nsimalen International Airport, **no later than Friday, 27 February 2026 at 12:00 noon**, bearing the following indication:

CALL FOR EXPRESSIONS OF INTEREST

No.01...../EOI/ADC/DG/2026 of ...24/01/2026

For the prequalification of companies for the concession of the management and operation of the on-call staff housing camp of Yaoundé–Nsimalen International Airport

N.B. : Any dossier containing false declarations shall be outright rejected. 

11. FINAL PROVISIONS

This Call for Expressions of Interest does not constitute an offer nor an undertaking by ADC S.A. to enter into a contract. ADC S.A. reserves the right not to proceed further with this EOI, without applicants being entitled to any compensation.

Issued in Yaoundé, on

14 JAN 2026

THE DIRECTOR GENERAL,



Thomas Fuona Assouma